

COMMUNE de VERRIERES DE JOUX

VENTE EN MAIRIE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le Jeudi 24 novembre 2022 à 20 Heures

En Mairie des Verrières de Joux

Cette vente, organisée à la diligence de l'ONF s'inscrit dans le cadre des ventes amiables de bois de faible valeur ou dispersés. Chacun des lots fera l'objet d'un contrat individuel nominatif.

1. DEROULEMENT DE LA VENTE :

La consultation se déroulera suivant les pratiques habituelles : **prix de base 20 € le stère puis enchères montantes de 5 €**

En vertu des principes de libre concurrence et d'égalité entre citoyens, cette vente est ouverte et sans exclusion de résidence. Elle est annoncée par la voie de la présente affiche.

Afin d'éviter d'être suspecté d'alimenter le marché au noir des produits forestiers, le volume de chacun des lots de bois de chauffage est plafonné à des besoins strictement domestiques : **15 stères par acheteur**

2. CONDITIONS D'EXPLOITATION :

La signature du contrat de vente, par Monsieur le Maire et par le Représentant de l'ONF vaudra permis d'exploiter. Il s'agit de la pièce essentielle justifiant la présence du titulaire du lot sur son exploitation. Ce document est à présenter à tout contrôle.

Sauf spécifications particulières, les conditions d'exploitation seront les suivantes :

- Délai d'exploitation : **31 mai 2023**
- Abattage des bois en direction des voies de vidange, mise en tas des branches au fur et à mesure de l'exploitation
- **Circulation des engins interdite en dehors des pistes et cloisonnement désignées**
- Incinération obligatoire des branchages dans les pâturages ainsi que les bois scolytés
- Vidange interdite de bois non ébranchés et par sol détrempe

Il est rappelé par ailleurs que ces coupes sont régies par le Code Forestier, ainsi que toutes les clauses générales et communes applicables aux adjudications générales. L'accès à la vente pourra être refusé à des cessionnaires ne s'étant pas conformés aux clauses d'une vente précédente.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT :

- ❖ Le paiement interviendra dès la fin de la vente, à réception de la facture qui sera émise par Monsieur le Maire de la commune de Verrières de Joux (**règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public**)
- ❖ Le contrat de vente ne sera remis à l'acheteur qu'après versement du prix d'adjudication ; il sera résilié en cas de non paiement des sommes dues dans les 40 jours qui suivront la vente.
- ❖ Pas d'escompte pour paiement comptant.
- ❖ Le permis d'enlever des produits correspondants sera conditionné par la présentation de l'attestation de paiement correspondante, visée du Trésorier.

COMMUNE de VERRIERES DE JOUX

Vente du Jeudi 24 novembre 2022 – Mairie – 20h00

DESCRIPTIF DES LOTS

Lot n°	LIEU	Volume (stère)	Détail	Acheteur	Prix de Vente H.T
1	Communal « Ancienne station épuration »	4	Frêne		
2	Communal « Ancienne station épuration »	3	Frêne		
3	Communal « Ancienne station épuration »	4	Frêne		
4	Communal « Ancienne station épuration »	4	Frêne		
5	Communal « Ancienne station épuration »	2	Frêne		
6	Communal « Ancienne station épuration »	4	Frêne		
7	Communal « Ancienne station épuration »	3	Frêne		
8	Chez Marc LOUVRIER	4	Frêne		
9	Chez Marc LOUVRIER	4	Frêne		
10	La Grand Corne	7	Hêtre		
11	La Grand Corne	6	Hêtre		
12	La Grand Corne	9	Hêtre		
13	La Grand Corne	7	Hêtre		
14	Chalet La Toine	3	Hêtre et sapin		
15	Chalet La Toine	3	Hêtre et sapin		
16	Chalet La Toine	2	Hêtre et sapin		

La liste est disponible au secrétariat de mairie.